



Appel à Projet: Aidons les collégiens à réussir!

publié le 03/10/2020 - mis à jour le 04/10/2020

Fondation de France

Descriptif :

Appel à projet : Aidons les collégiens à réussir !

Fondation de France

En 2010, la [Fondation de France](#) s'engageait, en partenariat avec le ministère de l'Éducation nationale, à soutenir les équipes éducatives qui ont pour ambition de contribuer à la nécessaire évolution de l'école.

La crise sanitaire actuelle a amené la Fondation de France à se recadrer sur différents axes :

- Lutter contre le décrochage scolaire par des actions de prévention et de remédiation scolaire
- Créer des dispositifs de rattrapage et de remobilisation scolaires, destinés aux élèves mis en difficulté pendant la période de fermeture des écoles
- Soutenir l'enseignement à distance en assurant un équipement informatique ajusté aux besoins des élèves, en accompagnant la formation des enseignants et en développant les aptitudes numériques des parents
- Favoriser les expérimentations pour une école innovante apte à s'adapter aux mutations de la société

Toutes les informations concernant l'appel à projets ainsi que les modalités de dépôt de dossiers sont disponibles avec le lien suivant :

► [Appel à projets Aidons tous les collégiens à réussir ! - Fondation de France](#)



La fondation de France attribue donc des subventions qui ne peuvent pas financer des personnels de l'Éducation Nationale.

Les organismes concernés peuvent être :

- les collèges (publics et privés sous et hors contrat), notamment les établissements situés en zones urbaines sensibles et en milieu rural ;
- les lycées professionnels particulièrement concernés par la démobilité scolaire ;
- les établissements d'enseignement agricole publics et privés intégrant des classes de 4e et 3e ;
- les associations qui co-portent les projets avec des établissements scolaires ;
- les laboratoires publics de recherche qui co-portent des projets avec les établissements scolaires.

Le dossier complet de candidature est à compléter en ligne avant le **21 octobre 2020**. sur le site de la Fondation de France :

► [Compléter le dossier de candidature](#) 

Les équipes des établissements scolaires peuvent, si besoin, bénéficier de nos conseils en nous contactant par [courriel](#).



Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.